



CHARTRE DE L'ATHLÈTE JEUX DU PACIFIQUE 2027 TAHITI – PYF

Rappel de quelques Règles :

À l'attention des athlètes sélectionnés en équipe de Polynésie française

Tu as été retenu pour participer à une épreuve internationale sous les couleurs de l'équipe de Polynésie française et nous t'en félicitons. Que ce soit ta toute première sélection ou que tu sois un habitué des sélections, nous tenons à réaffirmer quelques règles nécessaires au bien vivre ensemble et à la réussite collective et individuelle de l'équipe.

A. Être sélectionné en équipe de Polynésie française

Être sélectionné en Équipe de Polynésie française est un honneur et une responsabilité.

En étant sélectionné individuellement ou dans le cadre d'un relais, l'athlète a l'honneur et la fierté de porter le maillot de l'équipe ; il rejoint un collectif prestigieux et se doit de respecter les valeurs de l'athlétisme et du Pays.

En étant sélectionné, l'athlète est porteur d'une exemplarité de comportement et d'une solidarité collective, conjuguant ainsi l'excellence aussi bien humaine que sportive.

L'athlète est garant des valeurs de l'équipe : loyauté, combativité, dépassement de soi, respect des règles, de l'adversaire et des autres acteurs de l'athlétisme, humilité, partage, fierté du résultat, le tout au nom de l'amour du maillot.

B. L'engagement des athlètes en équipe de Polynésie française

Être courtois et respectueux

J'adopte en toutes circonstances, notamment au cours des cérémonies protocolaires, un comportement courtois, digne et respectueux envers mes partenaires mais aussi de mes valeureux adversaires des autres équipes.

Je suis garant de mon comportement devant l'encadrement de mon équipe, la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française, toutes les instances régionales, locales et mon club.

Il en va de même concernant les organisateurs, les représentants des médias, les spectateurs et le public en général, les représentants des collectivités publiques et des partenaires privés.

Avoir conscience des effets néfastes d'une attitude irrespectueuse

J'ai conscience des conséquences néfastes, en particulier en termes d'image, qu'une attitude irrespectueuse sur ou en dehors des stades et autres lieux d'entraînement ou de compétition peut avoir aussi bien pour moi que pour les autres.

S'interdire toute critique, agression, discrimination envers les autres

Je m'interdis aussi bien envers les acteurs de l'athlétisme qu'envers toute autre personne de formuler des critiques, injures ou moqueries, de tenir des propos diffamatoires ou attentatoires à la vie privée.

De façon générale de me livrer à toute forme d'agression verbale ou autre, en particulier par l'utilisation des nouvelles techniques de communication et d'information, toute forme d'agression physique, de violence ou d'incitation à la violence, toute discrimination, c'est-à-dire toute distinction opérée entre eux en raison de leur origine, de leur sexe, de leur apparence physique, de leur handicap, de leurs mœurs et de leur orientation

sexuelle, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, ou une religion déterminée.

Bannir le dopage et toute autre forme de tricherie

Je considère comme un devoir moral le refus de toute tricherie, en particulier le dopage. Je reconnais que doivent être bannies les manœuvres, fraudes ou manipulations destinées à fausser un résultat, le déroulement d'une compétition ou à obtenir un avantage.

C. UN CADRE ORGANISATIONNEL À RESPECTER

Les déplacements collectifs lors de championnats et compétitions internationales constituent une organisation lourde qui nécessite la bonne volonté de tous. Ces organisations peuvent s'avérer difficiles parfois et tous les acteurs de l'équipe doivent contribuer au bon déroulement du déplacement, de la vie sur place et évidemment de la compétition en elle-même.

L'athlète en équipe de Polynésie française doit donc respecter les consignes fixées par le responsable de la délégation, respecter strictement les horaires et adapter son comportement à la vie en collectivité.

Dans le cadre de la sélection et ce, du rendez-vous à l'aéroport de départ jusqu'au retour en Polynésie, l'athlète devra porter les équipements fournis par le Comité Olympique et/ou la fédération.

L'objectif global étant la réussite sportive des individus menant à la réussite du collectif, chaque athlète a la responsabilité de s'engager mentalement et physiquement dans la réussite de son épreuve et adapter ses conditions de vie à cet objectif (sommeil, entraînement, alimentation, attitude, engagement...). En outre, ses comportements ne devront en aucun cas impacter négativement la réussite des autres athlètes.

L'athlète devra impérativement informer dans les meilleurs délais le staff, pour que l'on puisse l'accompagner médicalement, de toute atteinte à son intégrité physique (blessure, maladie, fatigue anormale, troubles physiques ou mentaux...) qui pourraient intervenir avant ou pendant le déplacement et avoir un impact sur le résultat de la compétition.

Les entraîneurs désignés par la FAPF pour encadrer l'équipe, seront les référents techniques des athlètes de la spécialité durant tout le déplacement (et éventuellement du stage préparatoire). Ils sont présents pour accompagner les athlètes vers la réussite sportive et sont désignés pour leurs compétences et leur engagement dans le projet fédéral dans un cadre strict et leur position ne devra pas être remise en cause par les athlètes ou leurs entraîneurs.

La présence des familles ou des entraîneurs personnels sur le championnat est possible, mais elle est précisément encadrée.

L'athlète s'engage à éviter les communications négatives dans les médias et sur les réseaux sociaux pouvant interférer avec le déroulement de la compétition d'un point de vue humain, organisationnel ou sportif.

Si un athlète souhaite se rendre sur le stade d'athlétisme en dehors de ses propres épreuves (i.e pour encourager ses coéquipiers) ou sur tout autre site de compétition où une équipe de Tahiti sera présente, il doit en faire la demande à son entraîneur référent **et** le chef de délégation.

Les athlètes mineurs ne peuvent se déplacer qu'avec un adulte référent de l'encadrement.

Date
Prénom NOM